



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil Spécial 156.2017 - édition du 18/09/2017





**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**  
**DIRECTION INTERRÉGIONALE**  
**DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE MARSEILLE**  
**MAISON D'ARRÊT DE GRASSE**

## **DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DISCIPLINAIRE**

Ont reçu délégation de signature, conformément aux dispositions de l'article R. 57-7-5 du code de procédure pénale, aux fins d'exercer les compétences décrites dans le tableau ci-après, les fonctionnaires suivants :

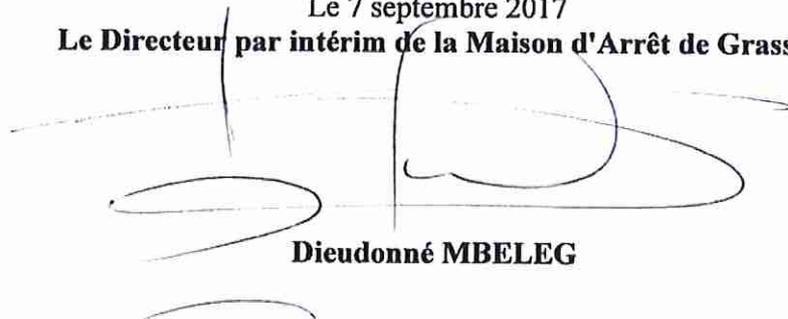
<b>Compétence concernée</b>	<b>Agent ayant reçu délégation</b>
<b>Placer les personnes détenues, à titre préventif, en confinement en cellule individuelle ordinaire ou en cellule disciplinaire</b>	<b>Monsieur Christian CHALIVOY</b> , directeur RH <b>Madame Élodie BONAVITA</b> , directrice de détention <b>Monsieur François GILLIOT</b> , attaché principal <b>Monsieur Didier DEBORD</b> , lieutenant <b>Monsieur Nicolas BLEIN</b> , lieutenant <b>Monsieur Yves FLANQUART</b> , capitaine <b>Monsieur Djamel MEZIADI</b> , capitaine <b>Monsieur Izzat CHARTOUNI</b> , lieutenant <b>Madame Delphine BONNAVAL</b> , lieutenant <b>Monsieur Xavier PAUL</b> , lieutenant <b>Monsieur Frank SUELVES</b> , major <b>Monsieur Sofiane ANOUAR</b> , premier surveillant <b>Madame Leïla BAHRA</b> , première surveillante <b>Monsieur Alain BERNARD</b> , premier surveillant <b>Monsieur Christophe BEY</b> , premier surveillant <b>Monsieur Didier BONNACIE</b> , premier surveillant <b>Monsieur Franck BOURLIONNE</b> , premier surveillant <b>Madame Aurore BREMOND</b> , première surveillante <b>Monsieur Éric BREZAC</b> , premier surveillant <b>Monsieur Éric CELLIER</b> , premier surveillant <b>Monsieur Jérôme CHARBONNIER</b> , premier surveillant <b>Monsieur Michel COCHET</b> , premier surveillant <b>Monsieur David COQUELET</b> , premier surveillant <b>Monsieur Bruce FLORIANI</b> , premier surveillant <b>Monsieur Hervé FOURNIER</b> , premier surveillant <b>Monsieur Karim KARBOUCHE</b> , premier surveillant <b>Monsieur Christophe LAROSE</b> , premier surveillant <b>Monsieur Wilfried LEYNIER</b> , premier surveillant <b>Madame Lætitia MARLIN</b> , première surveillante <b>Monsieur Dominique SARTELET</b> , premier surveillant <b>Monsieur Edouard SALLER</b> , premier surveillant <b>Monsieur Ken CHABOT</b> , premier surveillant <b>Monsieur Freddy DRIEL</b> , premier surveillant <b>Monsieur Jérôme DUSART</b> , premier surveillant <b>Monsieur Eugène LAURET</b> , premier surveillant
<b>Suspendre, à titre préventif, l'exercice de l'activité professionnelle d'une personne détenue</b>	<b>Monsieur Christian CHALIVOY</b> , directeur RH <b>Madame Elodie BONAVITA</b> , directrice de détention

	<b>Monsieur François GILLIOT</b> , attaché principal <b>Monsieur Yves FLANQUART</b> , capitaine <b>Monsieur Djamel MEZIADI</b> , capitaine <b>Monsieur Nicolas BLEIN</b> , lieutenant <b>Monsieur Didier DEBORD</b> , lieutenant <b>Monsieur Izzat CHARTOUNI</b> , lieutenant <b>Madame Delphine BONNAVAL</b> , lieutenant <b>Monsieur Xavier PAUL</b> , lieutenant
<b>Engager des poursuites disciplinaires à l'encontre des personnes détenues</b>	<b>Monsieur Dieudonné MBELEG</b> , directeur adjoint <b>Monsieur Christian CHALIVOY</b> , directeur RH <b>Madame Elodie BONAVITA</b> , directrice de détention <b>Monsieur François GILLIOT</b> , attaché principal <b>Monsieur Didier DEBORD</b> , lieutenant <b>Monsieur Nicolas BLEIN</b> , lieutenant
<b>Présider la commission de discipline</b>	<b>Monsieur Dieudonné MBELEG</b> , directeur adjoint <b>Monsieur Christian CHALIVOY</b> , directeur RH <b>Madame Elodie BONAVITA</b> , directrice de détention <b>Monsieur Didier DEBORD</b> , lieutenant <b>Monsieur Nicolas BLEIN</b> , lieutenant
<b>Dispenser les personnes détenues d'exécuter les sanctions prononcées en commission de discipline</b>	<b>Monsieur Dieudonné MBELEG</b> , directeur adjoint <b>Monsieur Christian CHALIVOY</b> , directeur RH <b>Madame Elodie BONAVITA</b> , directrice de détention <b>Monsieur François GILLIOT</b> , attaché principal <b>Monsieur Didier DEBORD</b> , lieutenant <b>Monsieur Nicolas BLEIN</b> , lieutenant
<b>Suspendre ou fractionner l'exécution des sanctions prononcées en commission de discipline</b>	<b>Monsieur Dieudonné MBELEG</b> , directeur adjoint <b>Monsieur Christian CHALIVOY</b> , directeur RH <b>Madame Elodie BONAVITA</b> , directrice de détention <b>Monsieur François GILLIOT</b> , attaché principal <b>Monsieur Didier DEBORD</b> , lieutenant <b>Monsieur Nicolas BLEIN</b> , lieutenant

La présente note d'information sera affichée en :  
**Salle de commission de discipline.**

Le 7 septembre 2017

**Le Directeur par intérim de la Maison d'Arrêt de Grasse,**



**Dieudonné MBELEG**

Affichage réalisé le :



DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

Grasse, le 7 septembre 2017

DIRECTION INTERRÉGIONALE  
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE MARSEILLE

MAISON D'ARRÊT DE GRASSE

SECRETARIAT DE DIRECTION

## DÉCISIONS PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE POUVOIR

Vu le décret n°2006-337 du 21 mars 2006 modifiant le code de procédure pénale et relatif aux décisions prises par l'administration pénitentiaire.

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles R57-6-24 et R57-7-5:

### Article 1:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur **Christian CHALIVOY**, directeur des services pénitentiaires, en qualité de directeur des ressources humaines, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

### Article 2:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Madame **Élodie BONAVITA**, directrice des services pénitentiaires, en qualité de directrice de la détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

### Article 3:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur **François GILLIOT**, attaché principal, en qualité de chef des services administratifs, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

### Article 4:

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à Monsieur **Didier DEBORD**, lieutenant pénitentiaire, en qualité de chef de détention, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

1/6

**Article 5:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Nicolas BLEIN**, lieutenant pénitentiaire, en qualité d'adjoint au chef de détention et chef du renseignement, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

**Article 6:**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Madame Delphine BONNAVAL**, lieutenant pénitentiaire, en qualité de chef des services parloirs, sécurité générale et infrastructure, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

**Article 7 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Xavier PAUL**, lieutenant pénitentiaire, en qualité de chef de bâtiment, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

**Article 8 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Yves FLANQUART**, capitaine pénitentiaire, en qualité de chef de bâtiment, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

**Article 9 :**

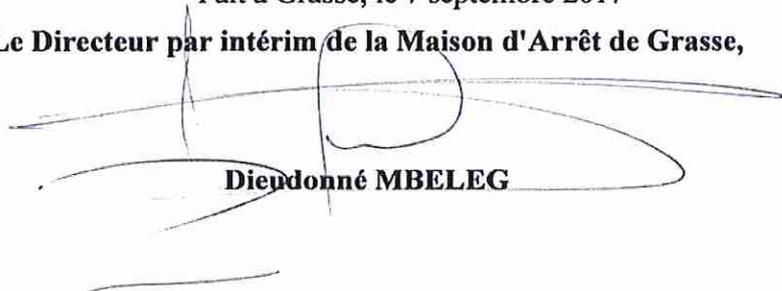
Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Izzat CHARTOUNI**, lieutenant pénitentiaire, en qualité de chef de bâtiment, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

**Article 10 :**

Délégation permanente de signature et de compétence est donnée à **Monsieur Djamel MEZIADI**, capitaine pénitentiaire, en qualité de chef de bâtiment, aux fins de signer au nom du chef d'établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans les tableaux ci-joints.

Fait à Grasse, le 7 septembre 2017

**Le Directeur par intérim de la Maison d'Arrêt de Grasse,**



**Diéudonné MBELEG**

**Le Directeur de la maison d'arrêt de Grasse  
Donne délégation de signature, en application du code de procédure pénale (articles R57-8 et R57-8-1)  
aux personnes désignées et pour les décisions administratives individuelles ci-dessous :**

Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code de procédure pénale		Sources : code de procédure pénale	Adjoint CE	Directeur des ressources humaines	Directeur de détention	Attaché d'administration	Chef de détention	Adjoint chef détention	Autres officiers	Major	Premiers surveillants
Suspension de l'agrément d'un mandataire agréé		Art. 57-9-8	X	X	X	X					
Suspension de l'emprisonnement individuel d'un détenu sur avis médical (MA cellulaire)		Art. D 84	X	X	X	X					
Désignation des condamnés à placer ensemble en cellule		Art. D 85	X	X	X	X	X	X	X		
Répartition des détenus en MA (cellule, quartier, dortoir)		Art. D 91	X	X	X	X	X	X	X		
Autorisation pour les détenus de travailler pour leur propre compte ou pour des associations		Art. D 101	X	X	X	X					
Fixation de la somme que les détenus placés en semi-liberté, bénéficiant d'un placement extérieur ou d'une permission de sortir sont autorisés à détenir		Art. D 122	X	X	X	X					
Réintégration immédiate en cas d'urgence de condamnés se trouvant à l'extérieur		Art. D 124	X	X	X	X	X	X			
Engagement de poursuites disciplinaires		Art. D 250-1	X	X	X	X	X	X			
Désignation d'un interprète lors de la commission de discipline pour les détenus qui ne comprennent pas ou ne parlent pas la langue française		Art. D 250-4	X	X	X	X	X	X			
Dispense d'exécution, suspension ou fractionnement des sanctions		Art. D 251-8	X	X	X	X	X	X			
Demande de modification du régime d'un détenu, demande de grâce		Art. D 258	X	X	X	X	X	X			
Décision en cas de recours gracieux des détenus		Art. D 259	X	X	X	X					
Retrait à un détenu pour des raisons de sécurité de médicaments, matériels et appareillages médicaux lui appartenant et pouvant permettre, un suicide, une agression ou une évasion		Art. D 273	X	X	X	X	X	X			
Autorisation d'entrée ou de sortie d'argent, correspondance ou objet en détention		Art. D 274	X	X	X	X					
Décision des fouilles des détenus		Art. D 275	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation d'accès à l'établissement		Art. R 57-8-1, D 277	X	X	X	X					
Toute décision en matière d'isolement		Art. R. 57-8-1, D 283	X	X	X	X					
Emploi des moyens de contrainte à l'encontre d'un détenu		Art. D 283-3	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Autorisation pour les condamnés d'opérer un versement à l'extérieur de la part disponible de leur compte nominatif		Art. D 330	X	X	X	X					
Autorisation pour un détenu de retirer des sommes de son livret de Caisse d'Épargne		Art. D 331	X	X	X	X					

Prémiers surveillants	Major	Autres officiers	Adjoint chef détention	Chef de détention	Attaché d'administration	Directeur de la détention	Directeur des ressources humaines	Adjoint au CE	Sources : code de procédure pénale	
			X	X	X	X	X	X	Art. D337	Refus de prise en charge d'objets ou de bijoux dont sont porteurs les détenus à leur entrée dans un établissement pénitentiaire
			X	X	X	X	X	X	Art. 340	Autorisation de remise à un tiers désigné par le détenu d'objets lui appartenant qui ne peuvent pas être transférés en raison de leur volume ou de leur poids
		X	X	X	X	X	X	X	Art. D 370	Affectation des détenus malades dans des cellules situées à proximité de l'UCSA
					X	X	X	X	Art. D 388	Suspension de l'habilitation d'un praticien et des autres personnels hospitaliers de la compétence du chef d'établissement
					X	X	X	X	Art. D 389	Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire des personnels hospitaliers non titulaires d'une habilitation
						X	X	X	Art. D 390	Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnes intervenant dans le cadre d'actions de prévention et d'éducation pour la santé
					X	X	X	X	Art. D 390-1	Autorisation d'accès à l'établissement pénitentiaire aux personnels des structures spécialisées de soins intervenant dans le cadre de la prise en charge globale des personnes présentant une dépendance à un produit licite ou illicite
					X	X	X	X	Art. D 395	Autorisation pour un détenu hospitalisé de détenir une somme d'argent provenant de la part disponible de son compte nominatif
					X	X	X	X	Art. D 403, D408 D 401, D 411	Délivrance suspension, annulation des permis de visite des condamnés, y compris lorsque le visiteur est un avocat, un auxiliaire de justice ou un officier ministériel
			X	X	X	X	X	X	Art. D 405	Décision que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation
					X	X	X	X	Art. D 406	Autorisation pour un détenu condamné et son visiteur de bénéficier d'une visite dans un local spécialement aménagé (sans contrôle)
			X	X	X	X	X	X	Art. D 414	Interdiction pour des détenus condamnés de correspondre avec des personnes autres que leur conjoint ou leur famille
			X	X	X	X	X	X	Art. D 417	Autorisation pour les condamnés incarcérés en établissement pour peine de téléphoner
			X	X	X	X	X	X	Art. D 421	Autorisation pour les détenus d'envoyer à leur famille, des sommes figurant sur leur part disponible
					X	X	X	X	Art. D 422	Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite

Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code de procédure pénale		Sources : code de procédure pénale	Adjoint au CE	Directeur des ressources humaines	Directeur de la Détention	Attaché d'administration	Chef de détention	Adjoint chef détention	Autres Officiers	Major	Premiers surveillants
Autorisation pour un détenu de recevoir des colis de linge et de livres brochés		Art. D 423	X	X	X	X	X	X			
Autorisation pour des ministres du culte extérieurs de célébrer des offices ou prêches		Art. D 435	X	X	X	X					
Autorisation donnée pour des personnes extérieures d'animer des activités pour les détenus		Art. D 446	X	X	X	X					
Désignation des détenus autorisés à participer à des activités		Art. D 446	X	X	X	X	X	X	X	X	
Autorisation pour un détenu de participer à des activités culturelles ou socioculturelles ou à des jeux excluant toute idée de gain		Art. D 448	X	X	X	X	X	X	X	X	
Destination à donner aux aménagements faits par un détenu dans sa cellule, en cas de changement de cellule, de transfert ou de libération		Art. D 449	X	X	X	X	X	X			
Autorisation de recevoir des cours par correspondance autres que ceux qui sont organisés par l'éducation nationale		Art. D 454	X	X	X	X	X	X			
Refus opposé à un détenu de se présenter aux épreuves écrites ou orales d'un examen organisé dans l'établissement		Art. D 455	X	X	X	X					
Interdiction à un détenu de participer aux activités sportives pour des raisons d'ordre et de sécurité		Art. D 459-3	X	X	X	X	X	X			
Suspension de l'agrément d'un visiteur de prison		Art. D 473	X	X	X	X					

Fait à Grasse, le 7 septembre 2017  
Le Directeur par intérim de la maison d'arrêt de Grasse,

Dieudonné MBELEG

**Le Directeur de la maison d'arrêt de Grasse  
 donne délégation de pouvoir, en application du code de procédure pénale (articles D250 à D251-6, D250-3, R57-9-10, R.57-6-24 )  
 aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous :**

	Sources : code de procédure pénale	Adjoint au CE	Directeur des ressources humaines	Directeur de la détention	Attaché d'administration	Chef de détention de la maison d'arrêt	Adjoint chef de détention	Autres officiers	Major
Décisions administratives individuelles visées dans la partie réglementaire du code de procédure pénale									
Présidence de la commission de discipline et pouvoir de prononcer une sanction disciplinaire en commission de discipline ainsi que de prononcer un sursis en cours d'exécution de la sanction	Art. D 250 D 251-6	X	X	X		X	X		
Placement à titre préventif en cellule disciplinaire	Art. R 57-9-10, D 250-3	X	X	X	X	X	X	X	X
Décision d'affectation en cellule	Art. R.57-6-24	X	X	X	X	X	X	X	X

Fait à Grasse, le 7 septembre 2017  
 Le Directeur par intérim de la Maison d'Arrêt de Grasse,

**Dieudonné MBELEG**

S O M M A I R E

Ministere de la Justice.....	2
Sce penitentaire insertion et probation Grasse.....	2
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration habilitat.....	2
deleg signature maison arret Grasse.....	2
Decisions portant deleg sign.Maison arret Grasse.....	4

## Index Alphabétique

Decisions portant deleg sign.Maison arret Grasse.....	4
deleg signature maison arret Grasse.....	2
Sce penitentaire insertion et probation Grasse.....	2
Ministere de la Justice.....	2